

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DASCO 157 Réseau Français des Villes Educatrices. Adhésion et cotisation.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris au Réseau Français des Villes Educatrices et le versement de la cotisation correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder au renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris au Réseau Français des Villes Educatrices et au versement de la cotisation correspondante d'un montant de 2 800 euros.

Article 2 : La dépense est imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2015, chapitre 011, nature 6281, fonction V20, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO